



## Lettre d'information du CNG numéro 6 - mai 2021

### Le mot de la Directrice générale

La crise sanitaire a une fois de plus rythmé l'agenda de ces dernières semaines. Les rencontres, à distance, que nous organisons depuis fin 2020 avec les agences régionales de santé, se tiennent malgré l'épidémie.

Nous partageons en effet avec les ARS, la gestion de nombreux processus importants : la nomination aux emplois supérieurs de la fonction publique hospitalière, l'organisation des tours de recrutement pour les praticiens hospitaliers, la gestion des contrats d'engagement de service public (CESP), ou encore le dispositif transitoire pour les praticiens à diplôme hors union européenne. C'est également un temps d'échanges précieux sur les territoires, les GHT, et les situations des directeurs et des praticiens de la région.

Parmi les sujets d'actualité, nous avons ouvert de nouvelles places aux concours de directeurs d'hôpital et de directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social pour les candidats issus des filières talents. L'objectif est de démocratiser l'accès aux métiers de la haute fonction publique, en diversifiant le vivier d'étudiants conformément au souhait du gouvernement.

Nous vous présentons dans ce numéro les résultats du baromètre de perception du CNG réalisé par Ipsos. Il nous démontre une connaissance assez limitée du périmètre d'action du CNG, raison pour laquelle nous vous proposons dans cette lettre d'information une nouvelle rubrique « Les missions du CNG : le vrai du faux ».

Nous avons conscience que votre attente vis-à-vis du CNG est grande, aussi nous nous dotons actuellement d'outils informatiques plus modernes et efficaces, afin de répondre de manière juste et efficace aux besoins du terrain et à vos problématiques en matière de ressources humaines.

Soyez assurés de notre engagement constant à vos côtés.

Bien à vous,

Eve Parier

### Retour sur notre enquête de notoriété et d'image

Nous vous présentons les résultats de l'enquête effectuée du 18 janvier au 2 février 2021 auprès de

# Les mission du CNG

Le **VRAI** du **FAUX**



## PH/Directeur : Que gère le CNG dans ma carrière ?

- |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Les concours et examens, tour extérieur   | <input checked="" type="checkbox"/> La gestion administrative de ma carrière (entrée dans le corps, changement d'échelon, de grille, passage en recherche d'affectation, mise à disposition, disponibilité,...) | <input checked="" type="checkbox"/> Les questions statutaires   | <input checked="" type="checkbox"/> Les recherches/demandes de mobilités (Tour de recrutement)                                  | <input checked="" type="checkbox"/> L'accompagnement individualisé de carrière (coaching, conseils carrière)                                      | <input checked="" type="checkbox"/> Les procédures disciplinaires |
| <input checked="" type="checkbox"/> La rédaction des lois et décrets concernant ma carrière (Ils sont <b>rédigés par le Ministère de la Santé</b> , le CNG ne fait que les appliquer) | <input checked="" type="checkbox"/> Mon bulletin de salaire (Il est <b>émis par mon établissement</b> , sauf si je suis en recherche d'affectation)   | <input checked="" type="checkbox"/> Mes congés (Ils sont <b>gérés par mon établissement</b> , sauf si je suis en recherche d'affectation) | <input checked="" type="checkbox"/> CET (Il est <b>géré par mon établissement</b> , sauf si je suis en recherche d'affectation) | <input checked="" type="checkbox"/> Mes arrêts maladie (Ils sont <b>gérés par mon établissement</b> , sauf si je suis en recherche d'affectation) |   |

## Le saviez-vous ?

Lors de son prochain Conseil d'Administration, le 2 juillet prochain, le CNG présentera sa raison d'être et ses valeurs sur lesquels il a travaillé ces 6 derniers mois. La DGOS et le CNG signeront également le COP 2021-2025 du CNG, validé par son CA.

## Talents du service public, le CNG s'engage

Le 11 février 2021, le Président de la République a annoncé des mesures concrètes pour trouver et former des hauts fonctionnaires qui ressemblent davantage à la diversité sociale et territoriale de notre pays.

**Talents**  
du service public

Une nouvelle voie d'accès à six concours de la fonction publique (ENA, administrateur territorial, directeur d'hôpital, directeur des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, commissaire de police, directeur des services pénitentiaires) est ouverte à titre expérimental entre 2021 et 2024. Cette nouvelle voie d'accès est ouverte aux élèves

des Prépas Talents du service public et des classes préparatoires intégrées des trois années précédentes.

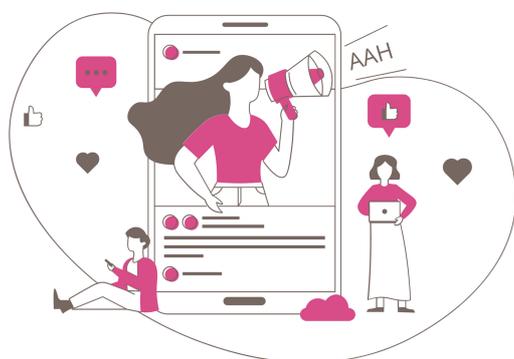
Les Prépas Talents sont destinées aux étudiants boursiers les plus méritants de l'enseignement supérieur pour préparer les concours donnant accès aux postes d'encadrement de la fonction publique.

Le nombre de places dédiées à ces concours est compris entre 10 et 15 % des places offertes aux concours externes. Engagé dans la promotion de la diversité, le CNG a fait le choix de pousser ce curseur au maximum à 15%, soit au titre de la session 2021 :

- pour le concours de directeur d'hôpital : 7 postes ouverts au concours Talent ;
- pour le concours de directeur d'établissement sanitaire, social et médico- social : 6 postes offerts à ce titre.

Les inscriptions à ces deux recrutements se sont achevées le 10 mai 2021.

## Modernisation du recensement des postes vacants destinés aux élèves attachés d'administration hospitalière



Chaque année le CNG publie la liste des postes vacants offerts aux élèves attachés hospitaliers afin de permettre aux élèves de disposer d'un temps suffisant pour rechercher un établissement d'affectation et aux chefs d'établissement de recevoir les candidats.

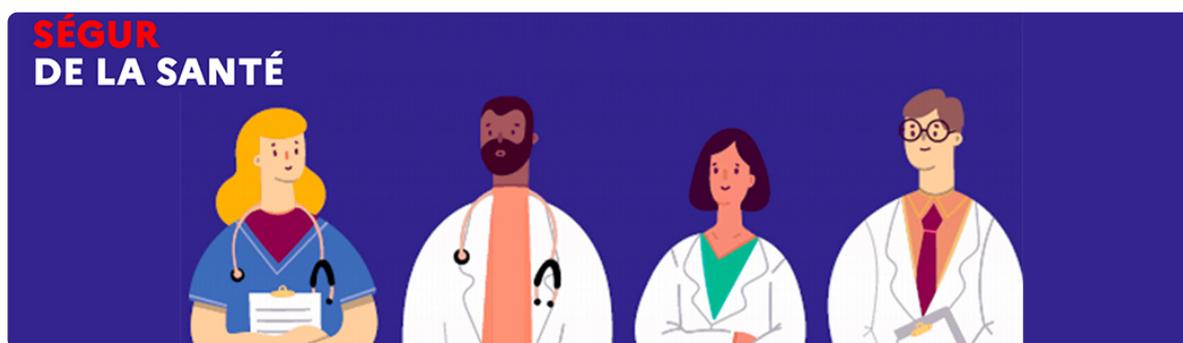
[Lire la suite](#)

## Déroulement des épreuves de vérification des connaissances malgré un nouveau confinement

La mise en œuvre de mesures de confinement, décidées par les autorités gouvernementales, sur l'ensemble du territoire national en novembre 2020 ont conduit au report de l'organisation des épreuves de vérification des connaissances (EVC) ouvertes au titre de la session 2020.

[Lire la suite](#)

## Sécur de la santé : où en sommes-nous ?



Négocié avec les syndicats représentatifs des personnels médicaux, pharmaceutiques, odontologiques et biologiques hospitaliers, le Pilier 1 du Sécur de la santé a arrêté plusieurs engagements clé, parmi lesquels la nécessité de renforcer l'attractivité des carrières à l'hôpital public.

Dans ce cadre le CNG a animé, en lien avec la Direction générale de l'offre de soins, deux groupes de travail sur l'évolution du concours national de praticien hospitalier et le recrutement des praticiens hospitaliers qui ont rendu leurs conclusions.

Plusieurs changements s'appliqueront au prochain concours national de praticien hospitalier :

- il se déroulera selon un calendrier resserré avec des inscriptions en septembre et non plus en juin
- les inscriptions seront ouvertes aux internes de dernier semestre (« docteurs juniors ») en attente d'obtention de leur DES (sous réserve de le produire avant le début des épreuves)
- un format unique, avec la fusion des types 1 et 2 et la suppression de la condition d'ancienneté de 2 ans d'inscription à l'Ordre
- le maintien de l'entretien avec le jury pendant 30 minutes quel que soit le type de candidat. Cet entretien sera repensé pour permettre de mieux évaluer la motivation et le projet professionnel
- le dossier du candidat, étudié en amont par des rapporteurs, comprendra une nouvelle partie consacrée au projet professionnel

Sur le recrutement des praticiens hospitaliers :

- l'articulation du calendrier du concours avec le calendrier de publication des postes permettra de réduire le délai de nomination des PH
- l'obligation de corréler à chaque poste publié une fiche de poste pour préciser, notamment, le contexte d'exercice et la quotité de travail (les deux statuts de PH à temps plein et de PH à temps partiel devant fusionner)
- la compétence du praticien hospitalier pendant sa période probatoire sera mieux évaluée avec la mise en place d'un entretien professionnel s'appuyant sur un guide de conduite de l'entretien

Parallèlement, l'équipe du CNG travaille à la dématérialisation des inscriptions aux concours et des candidatures pour alléger les démarches administratives des candidats et faciliter l'instruction première des dossiers d'inscriptions au concours dans les ARS.

## Le portrait

### **Emmanuel SYS, Directeur du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale Les EHPAD du Val de Marne**



#### **Quel a été votre parcours ?**

Après une filière de préparation aux concours administratifs au sein d'un institut d'études politiques (IEP) à Lille puis Paris, j'ai intégré en 1997 l'ENSP, renommée depuis EHESP. Ce n'était pas encore, à l'époque, le corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (D3S), puisqu'il y avait d'un côté les directeurs d'établissement sanitaire et sociaux (DESS) et, de l'autre, les directeurs d'établissement sociaux et médico-sociaux (DESMS).

[Lire la suite](#)

## **Qui sommes nous ?**

Le CNG assure la gestion de carrière des directeurs de la fonction publique hospitalière, des praticiens hospitaliers et conjointement avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur, des personnels enseignants et hospitaliers.

Il organise leur recrutement, les oriente tout au long de leur carrière, et soutient établissements et professionnels dans la gestion des ressources humaines et le développement des compétences.

Regarder la vidéo de présentation du CNG

Centre national de gestion  
21 B rue Leblanc  
75737 PARIS Cedex 9



Cet e-mail a été envoyé à laure.salafa@sante.gouv.fr  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur CNG.

[Se désinscrire](#)



© 2021 CNG